

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

Séance du 10 mars 2021

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt et un, le dix mars à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 1^{er} mars 2021, se sont réunis à la salle Jacques Michaux à L'Aigle, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

Monsieur Serge GODARD a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCAATION

Datée	du 01/03/21
Affichée	le 01/03/21

OBJET

Vote de la TEOM 2021

Etaients présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Danièle SADRAIN, Aurore BAGLIN, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL

Acte rendu exécutoire après
publication le 17 mars 2021

Pouvoirs : Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Lionel GONNET
Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET

Le Président,
Jean SELLIER

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Gilbert MATELOT représenté par Danièle SADRAIN
François HUREL représenté par Aurore BAGLIN

Absent excusé : Fabrice GLORIA



Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le projet de budget 2021 intègre un reversement au SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) de 2 167 000 € (comme en 2020), somme nécessaire à l'équilibre budgétaire prévisionnel du SMIRTOM.

Il appartient à la Communauté de Communes de voter le taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) afin de recouvrer la somme lui permettant de financer la contribution appelée par le SMIRTOM.

Compte tenu du niveau projeté des bases pour 2021 (revalorisation de 0.2% selon la loi de finances 2021), il est proposé de voter un taux de 10.59% contre 10.64 % en 2020.

Acte rendu exécutoire après
publication le 17 mars 2021

	Bases 2020 majorées de 0,2%	Taux proposé au vote	Produit attendu
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	20 463 043	10,59	2 167 000 €

Le Président,
Jean SELLIER



Le Conseil après en avoir délibéré :

- **VOTE** le taux de la TEOM à 10.59% pour l'année 2021.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.